

Conseil du 27 mars 2026

Ordre du jour

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026**
2. **Définition et attribution des délégations**
3. **Définition des indemnités du Maire et des adjoints**
4. **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau**
5. **Travaux en cours**
6. **Justification de la subvention transférée du budget principal au budget assainissement**
7. **Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget**
8. **Prochain conseil et fin de séance**

Présents : Jocelyne Nambotin, Angélique Nambotin, Julie Sudre, Alain Nambotin, Serge Gardien, Christophe Berthet, Jérôme Baudot

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur le Maire, Serge Gardien. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Julie Sudre.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Définition et attribution des délégations

Monsieur le Maire précise que souhaitant travailler de façon collégiale avec le Conseil, il ne souhaite pas de délégation particulière.

Délégation au premier adjoint, M. Baudot Jérôme conformément à l'arrêté L 2122-18 :

Fonction : Étude et suivi des chantiers communaux, étude et suivi des maintenances et travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement, instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, validation des documents budgétaires et des bordereaux de mandats et titres.

Délégation au deuxième adjoint, Mme Angélique Nambotin conformément à l'arrêté L 2122-18 :

Fonctions : Suivi et gestion des bâtiments communaux, suivi et gestion des gîtes communaux, suivi de la gestion administrative, validation des documents budgétaires et des bordereaux de mandats et titres.

Ces deux délégations feront l'objet respectivement des arrêtés 2026-3 et 2026-4

3. Définition des indemnités du Maire et des adjoints (délibération 2026-01)

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités mensuelles sont fixées en pourcentage de la valeur du point d'indice brut 1027 de la fonction publique (soit au 1er janvier 2026 : 4 110,52 €) et que l'indemnité du Maire n'est pas soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Pour information elle est la suivante :

- Indemnité du Maire : 28,1 % soit 1 155,06 euros brut.

Monsieur le Maire propose ensuite au vote les indemnités des deux adjoints :

- Indemnité du 1^{er} adjoint : 10,89 % soit 447,64 euros brut
- Indemnité du 2^e adjoint : 10,89 % soit 447,64 euros brut

La proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (délibération 2026-02)

Ce rapport est obligatoire à produire suite aux déclarations sur le prélèvement de la ressource en eau de la commune.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Le rapport sera public sur le site www.services.eaufrance.fr

5. Travaux en cours

Point sur les travaux de l'aménagement d'un gîte pour les pèlerins de passage dans l'ancien presbytère (« Chambre du curé »):

Les travaux de branchement du chauffage, plomberie, isolation et électricité sont prévus pour un début le 13 avril.

6. Justification de la subvention transférée du budget principal au budget assainissement (Délibération 2026-03)

Le subventionnement du budget de l'assainissement par le budget principal nécessite d'être justifié pour la trésorerie principale. Monsieur le Maire explique que ce subventionnement de 40 096,77 € a été nécessaire pour pouvoir budgéter, au budget primitif 2025, les frais d'étude et les travaux de l'installation d'une station de relevage des eaux usées du quartier de la Combe vers la station d'épuration.

Le transfert de la subvention est voté à l'unanimité.

7. Délibération sur l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget. (Délibération 2026- 04)

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence d'adoption du budget, le Conseil doit délibérer pour autoriser le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cela concerne les mandats suivants :

Compte d'imputation	Objet	Montant TTC
2131	Relampage des bâtiments municipaux. entreprise EURL GPE	1 502,45 €
2131	Travaux de création d'un gîte communal entreprise Vuillerod	12 933,70 €
Total :		14 43 615 €

L'autorisation au mandatement de ces dépenses est voté à l'unanimité.

8. Prochain conseil et fin de séance

Un prochain conseil municipal est fixé au 9 avril à 20h00.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire clos le Conseil municipal.

La séance est levée à 22 h.